

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

- Avis de convocation -

À M. le maire Rémy Langevin et aux conseillers,
M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme
Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de
Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE MARDI 26 JUIN 2018, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2018-261

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin 2018

Consultation publique

✓ **Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un
immeuble**

- **255, rue Saint-Ignace**

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les
règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser –
politique d'achats) pour la période finissant le 21 juin 2018**

**Dépôt de la liste datée du 21 juin 2018 énumérant les personnes engagées en
vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2
de la *Loi sur les cités et villes***

**Dépôt du registre daté du 22 juin 2018 énumérant les occupations du domaine
public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation
du domaine public de la Ville de Montmagny**

**Dépôt par le trésorier de l'état des revenus et dépenses de la réserve financière
créée par le Règlement numéro 1142 créant une réserve financière pourvoyant
aux dépenses entourant les élections municipales de novembre 2017**

2018-262

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018

2018-263

Emprunt temporaire d'un montant maximal de 1 021 500 \$ – Règlements numéros
1199, 1201, 1202 et 1204

2018-264

Versement d'une subvention de 46 709 \$ à l'Office municipal d'habitation de
Montmagny pour l'année 2018

2018-265

Confirmation de contributions à divers organismes

2018-266

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal

2018-267

Reconduction du contrat avec l'entreprise 2419-5661 Québec inc. – Entretien du
dépotoir à neiges usées – Hiver 2018-2019

2018-268

Regroupement pour le troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec

2018-269

Mise en vente d'un terrain vacant portant le numéro de lot 2 613 602 –
Stationnement - Rue Saint-Jean-Baptiste Est

- 2018-270 Autorisation de signature d'une vente d'une partie du lot 6 057 019 à Madame Lise Boulanger
- 2018-271 Autorisation de signature d'une vente d'une partie du lot 6 057 019 à Monsieur Guy Gaudreau
- 2018-272 Second projet de résolution adopté en vertu du Règlement 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny relatif à l'immeuble situé au 255, rue Saint-Ignace
- 2018-273 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 1195 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2018
- 2018-274 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement créant une réserve financière pourvoyant aux dépenses entourant tout référendum ou élection à survenir avant le 31 décembre 2021
- 2018-275 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant les nuisances et remplaçant le Règlement RM 450 et ses amendements
- 2018-276 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et remplaçant le Règlement RM 460 et ses amendements
-
- Intervention des membres du conseil**
-
- Période de questions**
- 2018-277 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-deuxième jour du mois de juin deux mille dix-huit.

(Signée) Karine Simard, avocate
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 26 juin 2018 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 22 juin 2018 à 15 h 23.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal
de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le mardi 26 juin 2018, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers,
M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme
Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence de son
honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra
Stéphanie Clavet sont également présents.

2018-261

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
26 JUIN 2018

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin
2018 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un
immeuble**

- **255, rue Saint-Ignace**

À la demande de Monsieur le maire, M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffière,
résume et explique la teneur de ce projet.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI
BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER –
POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE
21 JUIN 2018

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 21 JUIN 2018 ÉNUMÉRANT LES
PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA
LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 22 JUI 2018 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT PAR LE TRÉSORIER DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE CRÉÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1142 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POURVOYANT AUX DÉPENSES ENTOURANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE NOVEMBRE 2017

2018-262

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUI 2018

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2018-263

EMPRUNT TEMPORAIRE D'UN MONTANT MAXIMAL DE 1 021 500 \$ – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1199, 1201, 1202 ET 1204

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec a approuvé les règlements suivants :

- ✓ le 26 avril 2018, le Règlement numéro 1199 *décrétant une dépense et un emprunt de 775 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée et d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est*
- ✓ le 26 avril 2018, le Règlement numéro 1201 *décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc de la Mairie et d'aménagement d'un stationnement hors rue longeant l'avenue Louise*
- ✓ le 26 avril 2018, le Règlement numéro 1202 *décrétant un emprunt de 105 000 \$ pour la gestion et réalisation du projet d'installation de compteurs d'eau conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*
- ✓ le 26 avril 2018, le Règlement numéro 1204 *décrétant une dépense et un emprunt de 105 000 \$ pour la confection de plans et devis pour un agrandissement de la caserne incendie*

CONSIDÉRANT la pertinence d'autoriser l'emprunt temporaire d'une somme n'excédant pas 90 % du total des montants autorisés;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny, d'une somme maximale 1 021 500 \$, laquelle somme n'excède pas 90 % des montants des emprunts totalisant 1 135 000 \$ approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec à l'égard des règlements numéros 1199, 1201, 1202 et 1204.

2. D'autoriser le maire et le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information à signer tout document relativement à cet emprunt temporaire.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Caisse populaire Desjardins de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-264

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 46 709 \$ À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d'opérations de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny, soit 10 %;

CONSIDÉRANT qu'elle a, à ce titre, approuvé les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2018; lesquelles démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de 467 074 \$;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser une subvention de 46 709 \$ à l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny, représentant la participation financière de la Ville de Montmagny de l'ordre de 10 % du déficit d'opérations anticipé par cet organisme pour l'année 2018 selon ses prévisions budgétaires. Cette somme est payable en deux versements, soit un premier de 23 354 \$ le 30 juin et un dernier de 23 355 \$ le 30 septembre 2018. Les ajustements requis, le cas échéant, seront effectués après le dépôt du rapport financier de l'Office Municipal d'Habitation couvrant l'exercice financier 2018.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'Office Municipal d'Habitation et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-265

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 234,50 \$:

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Carrefour mondial de l'accordéon	Remboursement d'une partie des frais de location de la salle François-Prévoist – Présentation de l'École Internationale de musique de Montmagny – Du 1 ^{er} au 3 juin 2018	02-702-92-973	234,50 \$
TOTAL :			234,50 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-266

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 500 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Classique de golf Simon Painchaud	Participation de 4 représentants de la Ville au tournoi de golf coopératif – Le 11 juillet 2018 à Montmagny	02-110-00-351	500 \$
TOTAL :			500 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-267

RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE 2419-5661 QUÉBEC INC. – ENTRETIEN DU DÉPOTOIR À NEIGES USÉES – HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT que le contrat liant la Ville de Montmagny et l'entreprise 2419-5661 Québec inc. pour l'entretien du dépotoir à neiges usées pour la période 2017-2018 est terminé;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit la possibilité de renouveler, d'année en année, le contrat pour trois hivers optionnels;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler le contrat pour une période d'un an, soit pour l'hiver 2018-2019;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconduire le contrat octroyé à l'entreprise 2419-5661 Québec inc. pour l'entretien du dépotoir à neiges usées pour une période d'un an, soit pour l'hiver 2018-2019, au prix de 0,250 \$ le mètre cube de neige usée traitée, plus taxes, conformément à la soumission qui avait été déposée. Le contrat est reconduit aux mêmes conditions que lors de son adjudication par la résolution 2017-305.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'entreprise 2419-5661 Québec inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des

infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-268

REGROUPEMENT POUR LE TROISIÈME LIEN ROUTIER À L'EST DE LÉVIS ET DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la congestion routière est un enjeu quotidien entre les rives nord et sud de Québec et que ceci a de lourdes conséquences en ce qui a trait à la productivité économique et à la qualité de vie des gens;

CONSIDÉRANT que la capacité maximale de transit journalier sur le pont Pierre-Laporte est de 100 000 véhicules par jour et celle du pont de Québec de 30 000 véhicules par jour et que ces limites sont excédées depuis plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec permettrait d'accroître la mobilité dans la grande région métropolitaine de Québec, en plus d'accroître la fluidité des transports en créant un véritable circuit périphérique dans la grande région métropolitaine de Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec permettrait le développement économique de ces deux secteurs géographiques;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait de mieux desservir la population et les entreprises des secteurs est des rives nord et sud de la grande région métropolitaine de Québec ainsi que les régions à l'est du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec est un instrument de développement essentiel et nécessaire dont les retombées doivent être analysées sur le long terme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny aurait grandement intérêt à ce que le projet de construction d'un troisième lien à l'est de Lévis et de Québec se concrétise dans un avenir rapproché afin qu'elle puisse profiter des retombées économiques et sociales;

CONSIDÉRANT l'importance de rassembler les forces vives du milieu sous un même regroupement;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adhérer au regroupement se mettant en place afin de convaincre le gouvernement du Québec d'investir les sommes nécessaires à la construction d'un troisième lien routier à l'est de Lévis et de Québec.

2. De transmettre copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, au chef de l'opposition officielle, au chef du deuxième groupe d'opposition, au porte-parole de Québec Solidaire, au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au ministre déléguée des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au ministre

responsable de région de la Capitale-Nationale, au ministre responsable de la Chaudière-Appalaches et au député de Côte-du-Sud de même qu'à Développement Économique Bellechasse.

Adoptée

2018-269

MISE EN VENTE D'UN TERRAIN VACANT PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 2 613 602 – STATIONNEMENT - RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE EST

CONSIDÉRANT que le terrain portant le numéro de lot 2 613 602 sert actuellement de stationnement refuge en période hivernale, mais que l'intention de la Ville est d'y permettre un projet de construction à usage mixte commercial et résidentiel;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la mise en vente du lot 2 613 602, propriété de la Ville de Montmagny afin de permettre un projet pour une construction mixte commerciale et résidentielle.
2. De fixer le prix pour cette vente à la valeur foncière du terrain avec possibilité pour l'acheteur de bénéficier d'un programme d'aide financière de la Ville de Montmagny.
3. D'autoriser le directeur général à mandater un courtier immobilier afin de procéder à la vente.
4. D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.
5. De transmettre copie de la présente résolution au directeur général de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-270

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 057 019 À MADAME LISE BOULANGER

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville de Montmagny vende à Madame Lise Boulanger une partie du lot 6 057 019 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie de 8 mètres carrés.

2. Que cette vente soit faite pour le prix avant taxes de 1 \$, laquelle somme a déjà été payée par l'acquéreur à la Ville de Montmagny.

3. De retirer le caractère de rue publique à l'immeuble et dont il est fait mention ci-dessus.

4. Que l'acte de vente soit fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

5. D'autoriser le Maire, et la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

6. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

Adoptée

2018-271

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE VENTE D'UNE PARTIE DU LOT
6 057 019 À MONSIEUR GUY GAUDREAU**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville de Montmagny vende à Monsieur Guy Gaudreau une partie du lot numéro 6 057 019 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny d'une superficie de 426 mètres carrés.

2. Que cette vente soit faite pour le prix total de 17 360 \$, payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte notarié à intervenir.

3. De retirer le caractère de rue publique à l'immeuble et dont il est fait mention ci-dessus.

4. Que l'acte de vente soit fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par M^e Olivier Pelletier, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

5. D'autoriser le Maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

6. De transmettre une copie de la présente résolution à M^e Olivier Pelletier, notaire.

Adoptée

2018-272

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU
RÈGLEMENT 1600 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE LA VILLE DE**

MONTMAGNY RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 255, RUE SAINT-IGNACE

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée pour la propriété située au 255, rue Saint-Ignace afin de régulariser l'usage de la résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 18 du *Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier donné par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique sur le projet a eu lieu ce mardi 26 juin 2018;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que le conseil municipal approuve, sans changement, en vertu du *Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny*, l'usage de résidence pour personnes âgées, pour le bâtiment situé au 255, rue Saint-Ignace en autorisant un nombre maximum de dix chambres. Outre l'usage ainsi autorisé, les autres normes applicables à la zone RcP-36 continuent de s'appliquer pour la propriété visée.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et inspections de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1195 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2018

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de modifier le Règlement numéro 1195 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2018.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POURVOYANT AUX DÉPENSES

**ENTOURANT TOUT RÉFÉRENDUM OU ÉLECTION À SURVENIR AVANT
LE 31 DÉCEMBRE 2021**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de créer une réserve financière pourvoyant aux dépenses entourant tout référendum ou élection à survenir avant le 31 décembre 2021.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-275

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LES NUISANCES ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT
RM 450 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption concernant les nuisances et remplaçant le Règlement RM 450 et ses amendements.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-276

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES
ENDROITS PUBLICS ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT RM 460 ET SES
AMENDEMENTS**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Bernard Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et remplaçant le Règlement RM 460 et ses amendements.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

2018-277

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 26 juin 2018, à 20 h 10.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018.



MAIRE

